

République française  
Département de la Moselle  
COMMUNE DE MALLING  
PETITE-HETTANGE



ARRÊTÉ N° 23 / 2024  
-----  
ARRÊTE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT  
« COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE ET  
80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION »

Le Maire de la Commune de MALLING - PETITE HETTANGE,

- VU la loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation Place de la Mairie à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu le 09 novembre 2024 ;

ARRÊTÉ

**ART.1** : La circulation et le stationnement seront interdits Place de la Mairie :

**Le samedi 09 novembre 2024 de 10h00 à 12h00**

**ART.2** : Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de secours et de gendarmerie, ainsi que les véhicules d'assistance et de livraison de repas aux personnes âgées ;

**ART.3** : Il est recommandé aux riverains Place de la Mairie de stationner leurs véhicules Place des Tilleuls ou au parking du camping durant la manifestation ;

La circulation rue de la Moselle sera exceptionnellement autorisée dans les deux sens de 10h00 à 12h00 afin de permettre la circulation des véhicules durant la manifestation ;

**ART.4** : La mise en place et le retrait de la signalétique sera assurée par la commune de Malling/Petite-Hettange ;

**ART.5** : Le commandant de la brigade de gendarmerie de RETTEL, la commune de Malling/Petite-Hettange sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la commune ;

**ART.6** : Ampliation adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RETTEL ;
- Le service départemental d'incendie et de secours de la Moselle (SDIS) ;
- M. le Chef de corps des Sapeurs-pompiers de Koenigsmacker-Malling ;
- Service technique de la commune ;
- Riverains des voies concernées.

Fait à Malling, le 28 octobre 2024

Marie-Rose LUZERNE  
Maire de Malling/Petite-Hettange

